

Rentrée 2017

Calendrier, Modalités et Critères d'admission en 1^{ère} année de thèse à Dauphine

1. Calendrier et modalités

Pour l'année 2017–2018, deux sessions d'appel à candidatures à une admission en 1^{ère} année de doctorat sont ouvertes :

- La 1^{ère} session se clôture le **15 juin 2017 à 12 h**
- La 2^e session se clôture le **29 septembre 2017 à 12 h**

Pour candidater, il convient de :

- créer et compléter son espace dans l'outil ADUM suivant le lien ci-dessous :
<https://www.adum.fr/script/candidature/index.pl?site=psledd>
- signer puis faire signer par le directeur de thèse pressenti le document « Demande d'admission en 1^{ère} année de doctorat » généré à l'issue de la saisie.
- puis déposer au Secrétariat de l'École Doctorale, avant la date de clôture de la session choisie, le dossier complet comprenant les pièces suivantes :
 - document « Demande d'admission en 1^{ère} année de doctorat » signé par le directeur de thèse
 - lettre de motivation du candidat (outre l'exposé du sujet, des motivations et des compétences du candidat, elle devra comporter une clause d'engagement dans la vie et les obligations du centre de recherche et du programme doctoral, ainsi que les grandes lignes du projet professionnel et prévisionnel)
 - lettre d'engagement du directeur de thèse pressenti (outre des éléments concernant le thème des recherches envisagées et le profil du candidat, elle devra comporter des clauses détaillant l'aide que le directeur de thèse s'engage à apporter au doctorant pour mener sa thèse à bien ; le directeur de thèse donnera des informations sur les conditions de travail du futur doctorant : accueil proposé par le centre de recherche, ressources matérielles, etc.)
 - CV
 - relevé de notes de M2
 - informations sur le(s) travaux de recherche déjà réalisés (par exemple, mémoire de M2)
 - projet de thèse et calendrier (préciser les échéances prévisionnelles des étapes principales du projet doctoral jusqu'à la soutenance)
 - contrat d'engagement daté et signé extrait de la Charte des Thèses

NB : Les candidatures à un contrat doctoral (cf. <http://edd.dauphine.fr/fr/le-doctorant-et-futur-doctorant/financement.html> pour les modalités) sont obligatoirement transmises avant le 15 juin 2017.

A noter : Dans le cas de la procédure CIFRE, les inscriptions sont possibles en dehors de ces périodes pour les candidats dont la thèse aura été acceptée, par l'ANRT, pour un financement CIFRE.

2. Critères d'admission

Pour chaque programme doctoral, les dossiers de candidature sont examinés par une commission qui comprend :

- des représentants des centres de recherche et/ou des équipes de recherche,
- un ou des membres des équipes pédagogiques des Master 2 à forte composante recherche.

Le directeur de l'École Doctorale, le responsable de programme doctoral concerné et le responsable du centre de recherche concerné sont membres de droit de ces commissions.

Les commissions peuvent être organisées en sous-commissions correspondant à des équipes, des disciplines ou des axes de recherche.

Chaque Responsable de programme propose au Conseil de l'École Doctorale la liste des candidats retenus par la commission pour s'inscrire en 1^{ère} année de thèse et lors de la 1^{ère} session, il/elle propose également la liste des candidats (avec son classement) susceptibles d'obtenir un Contrat Doctoral.

Les commissions et le Conseil de l'École Doctorale porteront une attention particulière d'une part, aux compétences et à la motivation du candidat pour la recherche et, d'autre part, à la qualité de l'encadrement que pourront lui offrir son directeur de thèse et son centre recherche de rattachement.

À ce titre, les commissions et le Conseil de l'École Doctorale se fonderont sur le dossier du candidat et étudieront notamment :

- **concernant les compétences et la motivation du candidat pour la recherche**
 - l'avancement d'un travail de recherche (théorique ou appliquée), éventuellement rédigé dans le cadre d'un stage, entrepris au cours des études supérieures, en particulier en M2
 - la qualité des notes obtenues en M2, en particulier pour le mémoire (si la note du mémoire n'est pas disponible, une appréciation du directeur du mémoire sera utile)
 - la qualité des conditions matérielles pour la réalisation de la thèse (temps disponible pour la thèse, financements disponibles ou envisagés, emploi en lien avec la thèse)
- **concernant la qualité de l'encadrement proposé par le directeur de thèse pressenti et l'équipe de recherche**
 - le nombre de doctorants inscrits avec le directeur de thèse, sa motivation pour encadrer le doctorant, par exemple, compte tenu de ses propres thèmes de recherche
 - l'intérêt scientifique du projet de thèse proposé compte tenu des axes thématiques du centre de recherche
 - les conditions d'accueil proposées par le centre de recherche, l'existence de ressources matérielles et humaines (ateliers doctoraux, séminaires de laboratoire, etc.) permettant de garantir un bon encadrement du doctorant